

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

**16 novembre
2009**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 16 novembre 2009 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Francis Plourde, conseiller
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Alain Boucher, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

La prière est faite par le maire Louis-Marie Bastille.

2009-11-0205

1. Ouverture de la session

La session est ouverte à 20h, Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite à tous la bienvenue.

Il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Francis Plourde, d'accepter l'ouverture de la session.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2009-11-0206

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond, d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2009-11-0207

3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} octobre 2009

Il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Margot Perreault d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2009.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 Approbation du procès-verbal de la session extraordinaire du 29 octobre 2009

Il est proposé par Alain Boucher appuyé par Francis Plourde d'approuver le procès-verbal de la session extraordinaire tenue le 29 octobre 2009.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4. FINANCES

2009-11-0208

4.1 Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Yannick Bélanger :

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois de octobre 2009 au montant de 47 780.55 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des rapports des délégations de pouvoir

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois d'octobre 2009, en vertu des règlements numéros 280 et 284:

Directeur général et secrétaire-trésorier	41467.11 \$
Contremaître de voirie	3639.04 \$
Coordonnateur des services techniques.....	2204.12 \$

4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2009 au montant de 42 857.14 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

4.3 État des revenus et des dépenses au 30 septembre 2009

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, dépose l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2009.

L'état des revenus et des dépenses de la Municipalité, au 30 septembre 2009, est annexé au procès-verbal sous le numéro **09-11-01.1**

5. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

6. SUIVI ET RAPPORT

6.1 Rapport des employés

Voirie

Mise à niveau des camions avant l'hiver (peinture, mécanique, etc.);
Nivelage des chemins de la municipalité;
Confections de nouveaux grillages pour les camions;
Nettoyage et creusage de fossés Route Poitras;
Remise en état de la niveleuse (mécanique);
Préparation du bois de chauffage pour OTJ;

Nettoyage et réfection des abords de la patinoire;

Coordination des Services Techniques et urbanisme:

Tests de mesures de boues aux étangs et rapports au MAMROT
Supervision et appui aux travaux de recherche en eau et de pompage (recherche en eau pour puits du village);
Travaux de drainage au bâtiment du puits du village;
Supervision des travaux de pose de clôture au puits Audet;
Supervision de travaux abri génératrice;
Traitement et préparations de données au profit de la firme d'ingénieurs BPR, et du MAMROT;
Travaux de préparation d'un dossier promoteur (Rose Henri phase 2);
Supervision arrivée d'eau aux étangs;

Administration :

Rapport d'activités, élections municipales 2009. Le rapport d'activités est déposé par M. Alain Vila, président d'élection en collaboration avec Isabelle April, secrétaire d'élection.

Élections municipales (préparation, commandes, recrutement et formation du personnel électoral, vote itinérant, vote par anticipation, jour du scrutin et fermeture des procédures relatives aux élections).

Lignage de la route principale;

Suivi des projets d'infrastructures voirie, eaux potables et eaux usées, relations avec MAMROT, BPR inc, et LVM Technisol, et autres contracteurs.

Facturations des droits de mutations et facturations complémentaires.

Relance des personnes endettées envers la municipalité;

Suivi des crédits MAPAQ;

Mise à jour du rôle d'évaluation 2010;

Mise à jour de l'ensemble des immobilisations de la municipalité;

Relations avec promoteurs (développement résidentiel);

Agente de développement :

Projet d'Hydro Québec : diagnostic résidentiel

CACI : cours d'informatique

Encadrement du comité de loisirs.

Activité d'accueil des nouveaux arrivants;

Préparation d'un projet en vue des jeux olympiques;

MOT DESTIN

6.2 Rapport des conseillers

Le maire, Louis-Marie Bastille fait rapport sur la situation financière de la Municipalité. Ce texte sera distribué gratuitement à chaque adresse civique, sur le territoire de la Municipalité, à compter du 17 novembre 2009.
(art. 955 du Code municipal)

Le rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité est annexé

Margot Perreault explique qu'un comité de soutien à Guillaume Bastille pour les prochains jeux olympiques de Vancouver à été créé dans la municipalité, et invite la population à se joindre aux activités du comité.

Alain Boucher, rappelle que nous sommes toujours en attente de réalisation des travaux d'asphalte sur la route de l'Église Sud et le Rang de la Seigneurie.

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

Le maire Louis-Marie Bastille, la conseillère, Margot Perreault et les conseillers Francis Plourde, Lucien Gendron, Yannick Bélanger, Jean-Guy Raymond et Alain Boucher déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires. (art. 357 et 358 L.E.R.M.). La liste des déclarations d'intérêts est annexée au présent procès-verbal sous le numéro **09-11-01.2**

7. PROJET DE RÉSOLUTIONS

2009-11-0209

7.1 Demande de commandite du club Optimiste

ATTENDU la demande du club Optimiste d'une contribution de 400 \$ pour l'organisation d'une fête pour enfants à l'occasion de Noël;

ATTENDU QUE le nombre d'enfants qui participent à une telle activité est grandissant d'année en année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Margot Perreault que le conseil accorde la contribution de 400 \$ demandée par le club Optimiste.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2009-11-0210

7.2 Demande de la CDC du KRTB

ATTENDU QUE les partenaires du projet Animation rurale déposent une offre sur le partage de l'horaire de l'agente de développement rural afin de répondre aux besoins de la municipalité jumelée, Saint-Arsène;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Arsène souhaite augmenter le temps de présence de l'agente de développement rural : il est suggéré de partager le temps de l'agente de développement rural en deux journées et demie dans chaque municipalité;

ATTENDU QUE la corporation de développement de Saint-Modeste est en désaccord avec cette demande compte tenu des dossiers en cours et à venir.

ATTENDU le désir du conseil municipal de Saint-Modeste de ne pas se priver de temps de l'agente de développement rural;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé de Francis Plourde de refuser la proposition de la CDC du KRTB.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2009-11-0211

7.3 Quote-part 2010 Vas-Y, volet adapté

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Transport Vas-Y a approuvé ses prévisions budgétaires 2010 au montant de 317 850 \$, ce qui situe la part de 20 % des municipalités participantes à 59 046 \$;

ATTENDU QUE la quote-part de chacune des municipalités est fixée à 1.67 \$ par citoyen en autant que les municipalités maintiennent leur adhésion;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec exige de chaque municipalité participante une résolution confirmant l'adhésion au transport

adapté ainsi que le montant s'y rattachant et ce, à chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Jean-Guy Raymond que le conseil municipal confirme son adhésion au transport adapté Vas-Y pour l'année 2010, au coût de 1660 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2009-11-0212

7.4 Demande d'un représentant de la municipalité auprès de Co-éco

ATTENDU QUE le groupe Co-éco veut donner suite au sondage tenu à l'automne 2009 en ce qui concerne l'implantation de la collecte sélective à 3 voies;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit nommer un représentant du conseil pour participer aux réunions du groupe Co-éco;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Plourde appuyé par Yannick Bélanger de nommer Jean-Guy Raymond et son suppléant Yannick Bélanger comme représentant officiel auprès du groupe Co-éco.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2009-11-0213

7.5 Demande de responsable des questions familiales

ATTENDU QUE le Carrefour Action Municipale et Famille demande la nomination d'un élu comme responsable des questions familiales;

ATTENDU QUE le Carrefour est actif dans la promotion et l'accompagnement des politiques visant la qualité du milieu de vie de tous les membres de la famille, des plus jeunes aux aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger que le conseil municipal nomme Margot Perreault comme responsable des questions familiales auprès du Carrefour Action Municipale et Famille.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2009-11-0214

7.6 Programme des travaux compensatoires de Québec

ATTENDU QUE le Ministère de la Justice du Québec parraine l'organisme le YMCA par le programme des travaux compensatoires;

ATTENDU QUE ce programme s'adresse à des citoyens adultes qui ont reçu une amende suite à une infraction à une loi du Québec, un règlement municipal ou une loi fédérale;

ATTENDU QUE certains citoyens dans l'impossibilité de payer leurs amendes selon les options disponibles peuvent compenser leur dette en travaillant pour des organismes sans but lucratif qui sont partenaires du programme;

ATTENDU QU'il est offert à la municipalité de Saint-Modeste d'être accrédité au programme des travaux compensatoires de Québec;

ATTENDU QU'à l'occasion, certains citoyens de Saint-Modeste peuvent être appelés à participer à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Plourde appuyé par Lucien

Gendron :

► que la municipalité de Saint-Modeste demande au YMCA d'être accrédité afin d'être reconnu comme organisme d'accueil pour que ses citoyens puissent avoir accès au programme des travaux compensatoires de Québec;

► que le directeur général de la municipalité soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire de demande d'accréditation au programme des travaux compensatoires de Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2009-11-0215

7.7 Demande d'assistance financière pour le repavage de la rue Principale

ATTENDU que le transfert de responsabilités aux municipalités en matière de voirie locale est en vigueur depuis le 1^{er} avril 1993;

ATTENDU que les coûts moyens d'entretien du réseau routier évalués à cette époque étaient de 3 585 \$ du kilomètre, soit 2 310 \$ pour l'entretien d'été et 1 275 \$ pour l'entretien d'hiver;

ATTENDU que le calcul de la compensation versée à la municipalité dans le cadre du *Programme d'aide à la prise en charge du réseau local* a été effectué en fonction des coûts ci-haut mentionnés;

ATTENDU que la compensation n'a jamais été majorée et ce malgré les hausses importantes de l'essence, du sel, de l'abrasif, des frais relatifs au débroussaillage, du marquage des rues, d'asphaltage, de balayage des rues, des salaires du personnel de voirie, de l'immatriculation et d'une détérioration de la chaussée causée par le passage de plus de 1000 véhicules par jours sur la rue Principale qui sert de route connectrice aux municipalités de Saint-Épiphane, Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-François-Xavier-de-Viger;

ATTENDU que les études et relevés réalisés par le Ministère des Transports démontrent que le débit journalier moyen annuel de la rue principale est au moins équivalent à celui de la Route 291 entre St-Épiphane et St-Arsène, soit plus de 1000 véhicules par jour dont environ 6% de camions lourds;

ATTENDU que la rue principale est le chemin d'accès principal à la Pépinière de St-Modeste; cette pépinière gouvernementale étant la plus importante au Québec tant par les surfaces cultivées, ses infrastructures de productions que le nombre de plants produits;

ATTENDU que la Pépinière de St-Modeste génère à elle seule un trafic important de véhicules passagers (\pm 375 employés en période de pointe) comme de véhicules commerciaux lesquels peuvent être estimés à \pm 1000 véhicules/an pour les véhicules des fournisseurs et à \pm 700 véhicules lourds de transport pour les produits de la pépinière);

ATTENDU que ce trafic se fait d'autant plus en période de dégel, ce qui cause une dégradation prématurée de la chaussée;

ATTENDU que l'augmentation du débit routier sur ce tronçon a provoqué une détérioration prématurée du pavage de la rue;

ATTENDU que cette détérioration augmente le risque de sorties de route pour les usagers;

ATTENDU que récemment, le ministère des Transports a repris l'entretien des ponts des municipalités des municipalités de 100 000 habitants et moins, notamment du fait que les municipalités, surtout les moins peuplées, n'ont pas la capacité financière et fiscale nécessaire pour supporter cette responsabilité, ni l'expertise technique requise;

ATTENDU que par ailleurs, tout comme les ponts, les routes desservent plus que le territoire d'une municipalité et que dans ce contexte il est difficile de justifier de taxer des citoyens pour des ouvrages qui bénéficient à des citoyens de municipalités voisines;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Modeste fait partie de celles qui n'ont pas la capacité financière et fiscale d'entretenir adéquatement et efficacement son réseau routier;

ATTENDU que la rue la plus endommagée du réseau est la rue Principale sur une distance d'environ 4,6 kilomètres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Jean-Guy Raymond :

De : transmettre au ministre délégué aux Transports, Monsieur Norman McMillan, une demande d'assistance financière pour le repavage de la rue Principale avec copie conforme au député de Rivière-du-Loup – Les Basques, Monsieur Jean D'amour, au directeur régional du ministère des Transports, monsieur Mario Bergeron.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2009-11-0216

7.8 Demande de remboursement boîte aux lettres endommagée lors des opérations de déneigement

ATTENDU que la municipalité a dû effectuer des travaux d'urgence le 14 mars dernier chez Monsieur Yves Roy pour évacuer l'eau qui inondait la rue Principale;

ATTENDU QUE le contremaître de voirie a dû utiliser la niveleuse afin de diriger l'eau accumulée vers le fossé et que suite à l'exécution de ces travaux, la boîte aux lettres de Monsieur Yves Roy a été endommagée ;

ATTENDU que la boîte aux lettres en question était située sur le terrain privé du demandeur et non pas dans l'emprise de la municipalité;

ATTENDU QUE sur proposition de Francis Plourde appuyé par Lucien Gendron, il fut adopté à la séance régulière du 6 avril 2009 de rembourser la boîte aux lettres qui a été endommagée à concurrence d'un montant maximum de 65\$ sur présentation d'une facture de la part de Monsieur Yves Roy.

ATTENDU QUE Monsieur Yves Roy réclame de la municipalité un montant supplémentaire de 17 \$ pour la boîte aux lettres qu'il a achetée à un prix différent de celle qu'il possédait avant l'incident.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Yannick Bélanger :

- **QUE** la municipalité paie le montant supplémentaire de 17 \$ pour le coût de la nouvelle boîte aux lettres de Monsieur Yves Roy.
- **QUE** la municipalité précise au citoyen qu'elle avait remboursé un montant équivalent à une boîte aux lettres semblable et non de gamme

- supérieure, ce qui explique la différence de prix,
- **QUE** le conseil note que le citoyen s'est engagé à réaliser les travaux de drainage sur son terrain avant l'hiver de manière à éviter l'écoulement des eaux sur la voie publique.
- **QUE** la présente résolution soit adressée au citoyen demandant;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2009-11-0217

7.9 Nomination maires suppléants et maire suppléant qui siègera à la MRC de Rivière-du-Loup en cas d'absence du maire

ATTENDU qu'il y a eu élection générale le 1^{er} novembre dernier;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer les maires suppléants et le maire suppléant qui siègera à la MRC de Rivière-du-Loup, en l'absence du maire, pour les 4 prochaines années;

EN CONSÉQUENCE , il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Jean-Guy Raymond;

- ◆ De nommer le conseiller Lucien Gendron maire suppléant, pour une durée indéterminée.
- ◆ De nommer le conseiller Lucien Gendron pour siéger à la MRC de Rivière-du-Loup, à titre de maire suppléant, en cas d'absence du maire, Louis-Marie Bastille et ce jusqu'en octobre 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2009-11-0218

7.10 Signataires autorisés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Modeste

ATTENDU qu'il y a eu élection générale le 1^{er} novembre dernier;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer les signataires autorisés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Modeste pour les 4 prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Francis Plourde,

- ◆ Que le maire, Louis-Marie Bastille et le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Modeste, à signer tous documents requérant la signature d'un représentant et d'un officier municipal ainsi que tous effets bancaires;
- ◆ Qu'en l'absence de l'une ou de l'autre de ces personnes, le maire suppléant auprès de la MRC de Rivière-du-Loup, Lucien Gendron et le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, Fabien Pellerin, soient également autorisés à signer tous documents requérant la signature d'un représentant et d'un officier municipal ainsi que tous effets bancaires;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2009-11-0219

7.11 Nomination du membre du conseil qui siègera sur le Comité consultatif d'Urbanisme

ATTENDU qu'il y a eu élection générale le 1^{er} novembre dernier;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer les membres du conseil qui siègeront sur différents comités pour les 4 prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Margot Perreault, de nommer le maire Louis-Marie Bastille et le conseiller Alain Boucher pour siéger sur le Comité consultatif d'Urbanisme de Saint-Modeste à compter de ce jour et ce jusqu'en octobre 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2009-11-0220

7.12 Nomination du membre du conseil qui siègera sur le comité de la Régie intermunicipale en incendie, KamLoup

ATTENDU qu'il y a eu élection générale le 1^{er} novembre dernier;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer les membres du conseil qui siègeront sur différents comités pour les 4 prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Lucien Gendron, de nommer le conseiller au siège numéro 2, Francis Plourde et son suppléant Jean-Guy Raymond, pour siéger sur le Comité de la Régie intermunicipale en incendie, KamLoup, à compter de ce jour et ce jusqu'en octobre 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2009-11-0221

7.13 Nomination du membre responsable de la bibliothèque

ATTENDU qu'il y a eu élection générale le 1^{er} novembre dernier;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer les membres du conseil qui siègeront sur différents comités pour les 4 prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Lucien Gendron, de nommer le conseiller au siège numéro 1, Margot Perreault, responsable de la bibliothèque avec Francis Plourde comme substitut à compter de ce jour et ce jusqu'en octobre 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2009-11-0222

7.14 Nomination du membre responsable des loisirs

ATTENDU qu'il y a eu élection générale le 1^{er} novembre dernier;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer les membres du conseil qui siègeront sur différents comités pour les 4 prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Margot Perreault, de nommer le conseiller au siège numéro 3, Yannick Bélanger et son suppléant Lucien Gendron, pour siéger sur le Comité des Loisirs de la municipalité, aussi dénommé Œuvre des Terrains de Jeux de St-Modeste à compter de ce jour et ce jusqu'en octobre 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2009-11-0223

7.15 Nomination Comité de voirie

ATTENDU qu'il y a eu élection générale le 1^{er} novembre dernier;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer les membres du conseil qui siègeront sur différents comités pour les 4 prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par

Francis Plourde, de nommer les conseillers au siège numéro 6 et 4, respectivement Lucien Gendron et Alain Boucher, ainsi que le maire, Louis-Marie Bastille, pour siéger sur le Comité de voirie municipale à compter de ce jour et ce jusqu'en octobre 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2009-11-0224

7.16 Liste des personnes endettées envers la municipalité

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1022 du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit préparer et déposer au conseil pour approbation la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1023 du Code municipal, le secrétaire-trésorier, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre avant le 20 décembre de chaque année au bureau de la MRC un extrait de cette liste approuvée par le conseil;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1023 du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit transmettre au bureau de chaque Commission scolaire qui a compétence sur son territoire un extrait de cette liste approuvée par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Jean-Guy Raymond que :

- ▶ le conseil approuve la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes déposée par le secrétaire-trésorier, M. Alain Vila.
- ▶ le secrétaire-trésorier transmette cette liste au bureau de la MRC de Rivière-du-Loup d'ici le 20 décembre 2009;
- ▶ le secrétaire-trésorier transmette cette liste au bureau de la Commission scolaire Kamouraska - Rivière-du-Loup;

La liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes a été fournie à chacun des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la séance du conseil.

2009-11-0225

7.17 Nomination Corporation de développement de Saint-Modeste

ATTENDU qu'il y a eu élection générale le 1^{er} novembre dernier;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer les membres du conseil qui siégeront sur différents comités pour les 4 prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Yannick Bélanger, de nommer le conseiller au siège numéro 1, Margot Perreault et son suppléant Jean-Guy Raymond, pour siéger sur le Comité de développement de Saint-Modeste à compter de ce jour et ce jusqu'en octobre 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2009-11-0226

7.18 Autorisation pour donner un mandat d'inspection des sites de carrières et sablières à un représentant de la MRC de Rivière-du-Loup

ATTENDU QUE certaines parmi les premières déclarations des exploitants reçues à l'été 2009 pourraient manquer ou être incomplètes;

ATTENDU QU'un meilleur suivi des sites de carrière et de sablière est nécessaire pour maintenir l'équité entre les exploitants dans l'application de la mesure;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a autorisé à sa séance du 15 octobre 2009 le directeur de l'aménagement à offrir aux municipalités signataires de l'entente intermunicipale les services de Monsieur Mathieu Gingras à un taux horaire de 30 \$ plus les frais de déplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Lucien Gendron de retenir les services de Monsieur Mathieu Gingras pour inspecter chacun des sites, afin de suivre le rythme d'exploitation des sites et d'en mesurer la quantité de matière qui en est extraite.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2009-11-0227

7.19 Relocalisation de l'agente de développement

La Corporation de Développement demande le maintien de la localisation du bureau de l'agente de développement au presbytère, sans loyer et au coût du téléphone et de la ligne internet.

ATTENDU que le bureau de l'agente de développement avait été relocalisé au presbytère en fin d'année 2008 à cause d'un manque d'espace dans les bureaux administratifs;

ATTENDU que la municipalité a fait des travaux d'aménagement cet été dans ses bureaux administratifs et qu'un bureau a été aménagé à cet effet;

ATTENDU qu'il est de la responsabilité de la municipalité de fournir un local adéquat à l'agente de développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Jean-Guy Raymond, de refuser la demande faite par la corporation de développement et de relocaliser l'agente de développement au bureau municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-11-0228

7.20 Approbation budget d'entretien pont mitoyen, rue Principale;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Modeste a la gestion du pont mitoyen de la Rivière-Verte situé sur la rue Principale;

ATTENDU que le Ministère des Transports assume la responsabilité des éléments structuraux et des dispositifs de retenue des ponts et que les municipalités continuent à entretenir la chaussée, les trottoirs, le drainage et l'éclairage de ces ponts;

ATTENDU qu'un montant de 500 \$ est à prévoir, pour l'année 2010, relativement aux frais inhérents à l'entretien et aux réparations usuelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Margot Perreault, de transmettre à la municipalité de Saint-Antonin les coûts d'entretien estimés à 500 \$ pour l'année 2010 concernant le pont mitoyen de la rue Principale.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8. PROJETS DE RÈGLEMENTS

2009-11-0229

8.1 Projet de règlement No 305 : Règlement de taxation pour travaux d'entretien du cours d'eau Luc-Roy

RÈGLEMENT NUMÉRO 305

RÈGLEMENT RELATIF A L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPECIALE POUR POURVOIR AU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DUE A LA M.R.C. DE RIVIERE-DU-LOUP CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU LUC-ROY

ATTENDU qu'en vertu du Chapitre III, section I, § 1.- *Cours d'eau* de la Loi sur les compétences municipales, les cours d'eau locaux sont sous la compétence d'une municipalité régionale de comté ;

ATTENDU que la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup a adopté les résolutions # 2009-228-C et # 2009-231-C à sa séance du 19 juin 2009, autorisant l'exécution de travaux d'entretien et d'ensemencement des talus après les travaux d'entretien, sur une longueur de 4.6 kilomètres, dans le cours d'eau **Luc-Roy**, sur les lots suivants :

- 12 A, 12 C et 14 B rang 1 ;
- 13 B, 14 A et 14 B rang 2 ;

ATTENDU que le cours d'eau **Luc-Roy** est situé dans les limites territoriales de la Municipalité de Saint-Modeste;

ATTENDU que pour pourvoir au remboursement du coût de ces travaux, la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup va transmettre au début de 2010 une quote-part supplémentaire de CINQ MILLE QUATRE CENT VINGT-CINQ DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (5 425.25 \$), à la Municipalité de Saint-Modeste ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Municipalité de Saint-Modeste peut financer la quote-part, dont elle est débitrice envers la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup, en taxant les contribuables concernés ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 445 du *Code municipal*, tous les membres ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné, selon la loi, à la session ordinaire du 4 mai 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Lucien Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de décréter ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Il est, par le présent règlement, imposé une taxe spéciale, selon la superficie contributive à 50 % et selon la longueur de rive à 50 %, de CINQ MILLE QUATRE CENT VINGT-CINQ DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS

(5 425.25 \$), sur les immeubles imposables ci-dessous décrits, situés dans la dite zone des travaux:

√ Matricule 8600-28-7946

√ Matricule 8799-47-3429

√ Matricule 8600-90-2151

√ Matricule 8699-89-3758

ARTICLE 3

La taxe spéciale imposée par le présent règlement est payable en un (1) versement.

ARTICLE 4

Les taux d'intérêts et de pénalités de 18 %, s'appliquent à la taxe spéciale imposée par le présent règlement, si non acquittée dans les délais requis.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

8.2 Projet de règlement No 304 modifiant le règlement de zonage numéro 142 relativement à l'interdiction de certains matériaux de recouvrement extérieur, et relativement aux constructions et usages qui peuvent être autorisés dans la cour avant pour les bâtiments situés en bordure d'un lac ou d'une rivière

L'adoption de ce règlement est remis à une séance ultérieure.

9. AFFAIRES NOUVELLES

2009-11-0230

9.1 Participation d'un élu à la rencontre d'accueil des nouveaux élu(e)s par le MAMROT

Le conseiller, Jean-Guy Raymond, demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de participer à la rencontre d'accueil des nouveaux élus organisée par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), Direction régionale du Bas-St-Laurent, qui aura lieu le samedi 21 novembre 2009 au Gymnase de l'École, à Notre-Dame-du-Portage. Cette rencontre sera l'occasion d'échanges ntre élus et représentants du MAMROT, et il sera également fait une présentation du guide des élus, des mandats de la direction régionale du MAMROT.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Alain Boucher, d'autoriser Monsieur Jean-Guy Raymond à participer à la rencontre d'accueil des nouveaux élus organisée par le MAMROT et de défrayer toutes dépenses inhérentes à cette activité de formation.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2009-11-0231

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Lucien Gendron de lever la session à 21h15.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire